

SYNDICAT MIXTE DU PAYS TYROSSAIS

N° 4

Objet : Participations statutaires 2025

Le 01 avril 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Tosse, sous la présidence de M. Philippe MORICHERE, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes

- M. Cyril GAYSSOT
- M. Jean-Marc LESPADE

Pour la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse

- M. Régis GELEZ
- M. Régis DUBUS

Pour la commune de Tosse

- M. Jean-Claude DAULOUEDÉ
- M. Philippe MORICHERE

Avaiant donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sylvie PEDUCASSE à M. Jean-Marc LESPADE

Etaient excusés :

- M. Jean-Luc DELPUECH
- Mme Rachel DURQUETY
- Mme Sandra TOLLIS

Etaient également présents :

- Pour le Conseil départemental :
 - M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

Le Comité Syndical,

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E

- de fixer à 54 800,00 € les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2025 comme suit :
 - 43 840,00 € pour le Département des Landes (80 %),
 - 8 220,00 € pour la Commune de Saint Vincent de Tyrosse (15 %)
 - 2 740,00 € pour la commune de Tosse (5 %),
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat en cours d'exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,



Jean-Luc DELPUECH